COMMUNIQUÉ

Violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur : ***le SNPTES-UNSA demande des moyens humains et financiers pérennes***

Le 11 avril 2022, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation lançait un second appel à projets en faveur d'actions pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS).

Le SNPTES-UNSA qui a été auditionné le 31 août 2021 lors de l'élaboration de ce Plan National de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, demandait des moyens humains et financiers pérennes afin de faire disparaître toute forme de violences au sein des établissements de l'enseignement supérieur.

Le SNPTES regrette donc que le ministère persiste à proposer un financement par appel à projet. Pour le SNPTES, ce n'est pas la bonne voie !

Le SNPTES demande que le budget de 7 millions d'euros alloué pour 5 ans (2021-2025) permette à tous les établissements de l'enseignement supérieur de mettre en place des actions et une politique d'établissement visant à réduire et à terme à supprimer toutes violences et ce, quelle que soit leur taille.

En outre, le Ministère dispose d'autres moyens que le financement par appels à projet pour s'assurer que l'argent déployé est bien utilisé pour la lutte contre les VSS. Les organisations syndicales ont également pleinement leur rôle à jouer, dans les instances locales comme nationales (CT et CHSCT), notamment, en se prononçant sur les politiques mises en œuvre dans les établissements, sur la prévention des risques, les procédures disciplinaires, etc. La publicité au niveau du ministère des meilleures stratégies de lutte contre les VSS pourrait aussi conduire à une émulation positive des établissements.

Par ailleurs, pour le SNPTES, il est indispensable de s'appuyer sur des associations extérieures à l'établissement et de nouer des partenariats pour faciliter l'écoute et l'accompagnement. Cela permettra aux étudiantes, étudiants et à tous les personnels victimes ou témoins d'avoir confiance dans les différents outils mis en place et dans les personnes à leur écoute.

Enfin, pour le SNPTES, au-delà de l'objectif annoncé par le ministère pour ce 2ème appel à projets à savoir : rendre visible et améliorer le fonctionnement des dispositifs de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes sur l'ensemble du territoire national, il apparait que **l'éducation des jeunes générations devrait être un point essentiel pour faire disparaître toutes ces violences tant sexistes que sexuelles.**

Le budget alloué à ce plan doit donc, prioritairement, permettre de former :

- les acteurs de la formation des jeunes générations et ainsi, immiscer un changement des mentalités durable ;
- les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et en particulier, des gouvernances.

Choisy-le-Roi, le 14 avril 2022

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 01 48 84 08 62 - Fax : 01 48 84 11 10
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : https ://www.snptes.fr - Espace de discussions : https://forum.snptes.fr